ETAT DE LA LOUISIANE vs. F. BERTHELOT

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Ce certain lot de terre dans la septième section de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Isle Borgne par les rues Napoléon, Laurel Grove, Prytania et Chestnut, désigné comme les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 20, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 21, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 22, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 23, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 24, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 25, dans l'Isle No. 26, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 27, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 28, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No. 29, et les Nos. 1 et 2 de l'Isle No.